الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف - إخاء - عدل

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE
اللجنـــة الوطنيـــة
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchès Publics

Nouakchott, le:.....:انواكشوط في
Numéro :.....:الرقم

PROCES VERBAL
N° 78/CNCMP/2022
DU 06/09

Le mardi 6 septembre 2022 à 15 h 30 min Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY.

Etaient présents:
- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Boubou Sylla, membre du CP
- Ahmed Ould Abe, représentant contrôle financier

Etait absent:
- Fatimetou Michel, membre du CP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

1°/- Examen de la décision rendant infructueux le lot 1 de l'appel d'offres relatif à l'acquisition de véhicules 4X4 au profit du ASARIGG **Réf. : lettre n°407/CPMP/MA/P reçue le 01 septembre 2022.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour revoir la disqualification non justifiée du moins disant pour le lot 1 qui a fourni un tableau contenant des spécifications techniques conformes au DAO même si les photos présentées relatives au véhicule Station Wagon montrent un véhicule à trois portes au lieu de cinq exigées dans le DAO, de ce fait un éclaircissement demandant la fourniture des catalogues être envisagé.

2°/- Examen du complément d'information concernant le projet d'avenant relatif à la prise en charge du paiement du cout des travaux supplémentaires dans le cadre du marché n°291/T/028/CPMP/MDR/2021 relatif aux travaux de réhabilitation du barrage de REYOUG au HODH EL GHARBI (lot n°03),**Réf :lettre n°403/CPMP/MA recue le 31/08/2022.**

SB

Décision

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier pour fournir des éclaircissements par rapport à la plus value de transport, en précisant l'emplacement des matériaux attestés par le laboratoire.

3°/- Examen du Projet d'avenant n°01 au marché N°272/F/024/CPMP/MA/2022 pour la fourniture de 330 tonnes de semences traditionnelles tardives, lot1; **Réf. : lettre n° 410/CPMP/MA/P reçue le 01 septembre 2022.**

Décision

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit avenant, sous réserve de préciser la nature et la quantité des semences.

4°/- Examen du Projet d'avenant n°01 au marché N°266/F/018/CPMP/MA/2022 pour la fourniture de 350 tonnes de semences traditionnelles hatives, lot2; **Réf. : lettre n° 410/CPMP/MA/P reçue le 01 septembre 2022.**

Décision

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit avenant, sous réserve de préciser la nature et la quantité des semences.

5°/- Examen du Projet d'avenant n°01 au marché N°324/PI/035/CPMP/MDR/2021 concernant l'assistance technique pour la surveillance des travaux de rehabilitation des barrages de BEDER et REYOUG de SADA au brakna, de VRAA KETTAN au Guidimakha et Oued Leghem au Tagant; **Réf. : lettre n° 409/CPMP/MA/P reçue le 01 septembre 2022.**

Décision

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier pour fournir :

- ***des éclaircissements sur les modalités de gestion du contrat par l'administration, en précisant la durée des arrêts des travaux***
- ***le chronogramme des interventions des consultants pour les travaux restants.***

6°/- Examen du Projet d'avenant n°01 au marché N°319/T/032/CPMP/DAR/MA/2021 pour les travaux de réhabilitation du périmètre irrigué de Dakhlet Tékane, lot1; **Réf. : lettre n°408/CPMP/MA/P reçue le 01 septembre 2022.**

Décision

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit avenant.

COMMISSION DES MARCHÉS D'INVESTISSEMENTS DE LA SOMELEC

7°/- Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à l' assistance en passation des marchés et de supervision de l'exécution des contrats dans le cadre du projet MOUDOUN (volet énergie) financé par la banque mondiale **Réf. : lettre n°3176/CMI/SOMELEC/DG reçue le 02 septembre 2022.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ce dossier pour les motifs suivants:

- ***L'action n'est pas inscrite sur un PPM approuvé par la CNCMP,***
- ***Le recours à ce mode dérogatoire ne correspond pas aux cas limitatifs de recours à l'entente directe visé par l'article 43 du décret 2022-083/PM portant application de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code de marchés publics.***
- ***la proposition financière du consultant n'a pas été fournie (devis quantitatif et estimatif source du montant plafond).***

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DES FINANCES

8°/- Examen du Projet d'avenant n°01 au marché N°311/F/001/CPMP/MF/2022 relatif à la fourniture de carburant au profit de la Direction Générale des Douanes; **Réf. : lettre n° 24/CPMP/MF/P reçue le 01 septembre 2022.**

Décision

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MF approuvant ledit avenant.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Ré9°/- Examen du complément d'information relatif aux travaux de construction de trois centres de pêche et de pisciculture à Néma, Kankoussa et Maal, **Réf Lettre N°49 CPMP/MPEM reçue le 06/09/22**

Décision

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP reporte ce dossier pour revoir le dépassement non justifié du huitième moins disant dont les qualifications n'ont pas été examinées par la CPMP/MPEM qui propose l'attribution du marché au neuvième moins disant.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

10°/- Examen du complément d'information n° 2 relatif à la fourniture en un seul lot de matériel d'exhaure (groupe électrogènes, pompes immergées et accessoires). **Réf. : lettre n°0356/CPMP/MHA reçue le 05 Septembre 2022.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit rapport d'évaluation proposant d'attribuer le marché au RAJA Sarl; sous réserve de fournir les spécifications du matériels suivants :

- ***Variateurs 2,2kw DC 888 volt AC 400 volt.***
- ***Variateurs 4kw DC 888 volt AC 400 volt.***
- ***Variateurs 11kw DC 888 volt AC 400 volt.***
- ***Pompe solaire avec onduleur DC incorporé P=4kw ; Q=4-7m^3/h ;HMT= 100 à 50 m.***

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE TAAZOUR À LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET À LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

11°/- Examen, du PPM 2022 actualisé de TAAZOUR, Réf: lettre N° 0094 du 05/09/2022/CPMP/TAAZOUR.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la decison de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2022.

LE PRÉSIDENT

MOHAMED ABBA EL JEILANY

Les Membres du Comité Permanent :

- Mohamedou Cherif Balle
- Ahmed Salem Abdellahi
- Mohamed Abderrahmane Meiloud
- Jemal Mahfoudh
- Boubou Sylla

Le représentant du Contrôle Financier : Ahmed Ould Abe